

ÉCOLE DE MUSIQUE DU POHER SKOL SONEREZH AR POC'HÊR



////////////////////

PROJET PÉDAGOGIQUE

////////////////////

INTRODUCTION

Le 9 juillet 2009, Poher Communauté a voté la prise de compétence « enseignement musical », ainsi que le transfert de l'Ecole de musique municipale de Carhaix à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Depuis plus de 10 ans, l'école de musique du Poher développe un projet ayant pour finalité de **proposer de façon équitable, une initiation et un enseignement musical de qualité ouvert à toutes et à tous, que ce soit par une pratique assidue, par une découverte, ou par un lien plus ponctuel.**

Elle s'engage à répondre aux attentes de ses usagers sans compromis de qualité et à rayonner culturellement sur les 11 communes constituant Poher Communauté : Carhaix-Plouguer, Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Le Moustoir, Plounévezel, Poullaouën, Saint-Hernin, Plévin, Treffrin et Tréogan.



L'école de musique du Poher a vocation à être un **lieu d'apprentissage, de création, de pratique et de culture artistique, visant à sensibiliser et à former des artistes citoyens autonomes, ouverts aux formes d'expressions artistiques les plus diverses.**

Ce projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de notre territoire. Au cours des prochaines années, l'école de musique du Poher entend **poursuivre l'exercice de sa mission d'enseignement musical auprès d'une large communauté dans le respect des valeurs du service public. La collectivité veillera particulièrement au respect du principe de l'égalité d'accès géographique, économique et social, ainsi qu'à la continuité d'un service de qualité dans un souci de renouvellement permanent.**

La rédaction de ce projet pédagogique s'inscrit dans les **cadres institutionnels suivants** :

- Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Conseil départemental du Finistère (2009).
- Le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique de (2008).
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre (2001).

Ces cadres institutionnels permettent la mise en place de repères pédagogiques communs et tracent le cadre pédagogique général d'un enseignement organisé dont ils garantissent la qualité.

- **Des parcours d'études adaptés à chaque âge :**

- **Formation musicale :** La formation musicale permet aux élèves d'acquérir des connaissances musicales générales et complètes, en abordant de manière pratique des éléments du langage musical, de culture et de la formation de l'oreille. Parallèlement aux cours individuels d'instruments et aux pratiques collectives, les enseignements dispensés (écoute de différentes œuvres, lecture et déchiffrement, initiation à l'improvisation, ateliers musicaux) apportent aux élèves un savoir et une compétence de qualité qui leur permettent de développer leur sensibilité, leur émotivité et leur esprit critique, de favoriser leur épanouissement personnel et d'obtenir une autonomie grâce à l'élargissement de leur culture musicale et artistique. Les cours de formation musicale regroupent dans la mesure du

possible des élèves de niveau et d'âge similaires. Ces cours prennent également en compte les spécificités des esthétiques musicales selon l'instrument pratiqué (Musiques classiques, traditionnelles ou actuelles).

Si pour diverses raisons un élève n'est pas en capacité de suivre ces trois modules, il doit demander une dispense pour chaque discipline concernée. Sa réinscription pour l'année suivante ne sera alors pas prioritaire.

La durée d'un cycle varie de 3 à 5 ans pour tenir compte de la maturité et des rythmes différents d'acquisition de l'enfant.

La fin du cycle est validée par 3 unités de valeurs correspondantes aux trois disciplines. Le passage de cycle est validé lors d'un conseil pédagogique en présence des professeurs concernés et du coordinateur pédagogique. Il est possible de valider ses UV sur plusieurs années. Une évaluation continue est mise en place dès la première année.

> À partir de 18 ans : *Parcours adulte*

En complément du cours d'instrument, ce parcours intègre au minimum une des disciplines suivantes :

- Cours collectif
- Formation musicale

Il est organisé en 3 cycles d'apprentissage. La durée d'un cycle varie de 3 à 5 ans. La fin du cycle est validée par 3 unités de valeurs correspondantes aux trois disciplines. Le passage de cycle est validé lors d'un conseil pédagogique en présence des professeurs concernés et de le coordinateur pédagogique. Il est possible de valider ses UV sur plusieurs années. Une évaluation continue est mise en place dès la première année.

A l'issue des cinq années de cycle, si, après les évaluations, les acquis de l'élève ne lui permettent pas d'intégrer le cycle supérieur, il peut demander à passer en « parcours personnalisé ».

> *Parcours personnalisé*

Des aménagements de parcours d'études peuvent être envisagés au cas par cas. Si pour diverses raisons un élève suit uniquement son cours d'instrument, sa réinscription pour l'année suivante ne sera alors pas prioritaire et il ne pourra pas se voir proposer un temps de cours supérieur à 30 minutes.

• Objectifs pédagogiques & critères d'évaluations :

Les parcours d'études sont organisés en 3 cycles d'apprentissage :

- Cycle 1 > Découverte
- Cycle 2 > Perfectionnement
- Cycle 3 > Amateur confirmé

L'autoévaluation fait partie de l'enseignement que les professeurs mettent en action. Il est important pour un musicien de pouvoir se positionner sur sa pratique, seul ou au sein d'un groupe.

Les évaluations de passage de cycle ne sont que des points de rencontres qui permettent de faire un bilan d'étape.

Un bulletin semestriel est rédigé par les professeurs et envoyé aux familles (janvier et juin) afin de les tenir au courant de la progression de leur enfant. Un bulletin est rédigé pour les

élèves adultes bénéficiant d'un enseignement individuel afin, là aussi, d'officialiser la progression. Ce bulletin fait partie des éléments du contrôle continu pris en compte lors d'un passage de cycle.

> Fin de cycle 1

Découvrir et expérimenter le plaisir de la musique grâce à l'apprentissage d'un instrument, le jeu d'ensemble, l'apprentissage culturel autour de la musique, la production, l'écoute d'un son musical.

Maitrise technique :

- Comprendre le fonctionnement global de l'instrument.
- Connaître et appréhender les éléments à mettre en place pour produire le son (embouchure, respiration, geste instrumental...).
- Prendre conscience de la posture physique nécessaire pour l'instrument (posture, prise en main...).

Intelligence artistique :

- Ressentir la pulsation.
- Jouer, chanter des rythmes simples par rapport à celle-ci.
- Reconnaître, lire et analyser les éléments de base du langage écrit selon l'instrument.

Autonomie :

- Reproduire une méthode d'entraînement régulière apprise en cours.
- Mémoriser et réutiliser des éléments musicaux pour jouer un morceau.

> Fin de cycle 2

Développer l'autonomie, continuer et approfondir sa pratique instrumentale, s'ouvrir à d'autres esthétiques, se produire avec d'autres en public, développer des moyens d'expressions avec son instrument.

Maitrise technique :

- Maîtriser le fonctionnement de l'instrument et les éléments pour la production du son.
- Pouvoir varier différents paramètres pour développer des modes d'expressions.
- Développer l'agilité et la souplesse technique.
- Enrichir sa pratique et sa technique en exploitant différents modes de jeu.
- Adapter son jeu instrumental au morceau (selon l'époque, le style...).

Intelligence artistique :

- Développer la lecture, l'analyse, la reconnaissance du langage écrit.
- Enrichir sa culture musicale (époques, contextes historiques, différentes esthétiques).
- Jouer des rythmes variés et plus complexes.

Autonomie :

- Trouver une ou des méthodes et une régularité d'entraînement pour pouvoir restituer un morceau.
- Développer sa culture personnelle pour faire des choix esthétiques et jouer sa version personnelle.

> Cycle 3

Approfondir, poursuivre, enrichir, préciser et perfectionner les éléments des précédents cycles pour aller vers une pratique autonome et la création artistique. Trouver son chemin de musicien avec d'autres, grâce à la pratique de son instrument, afin de s'épanouir pleinement. Se préparer à l'entrée dans des études supérieures en musique.

Maîtrise technique :

- Maîtriser pleinement la technique instrumentale ou vocale.
- Travailler des oeuvres de différents styles et époques pour enrichir sa culture musicale.
- Participer activement à des ensembles, orchestres, ou groupes, avec un rôle porteur et potentiellement plus soliste.

Intelligence artistique :

- S'initier ou approfondir la composition, l'improvisation et l'arrangement musical.
- Développer une sensibilité artistique et une interprétation personnelle des oeuvres.

Autonomie :

- Être capable d'apprendre, de travailler et de perfectionner des oeuvres de manière autonome.
- Développer un répertoire personnel adapté à son instrument, à son style musical ou à ses envies.
- S'approprier les outils nécessaires pour continuer à évoluer après la fin du cycle.

• Temps de cours :

MUSIQUES ACTUELLES			
Cycle	Formation Musicale	Pratique collective	Cours d'instrument
Cycle 1 (années 1 et 2)	45 minutes	Chorale : 45 minutes	30 minutes
Cycle 1 (années 3,4,5)	1 heure	Chorale/ensemble : 45 minutes	30 minutes
Cycle 2 (années 1 et 2)	1 heure	Chorale/ensemble : 1h	40 minutes
Cycle 2 (années 3,4,5)			45 minutes
Cycle 3	1 heure	1 heure	1 heure

MUSIQUES CLASSIQUES ET VOIX			
Cycle	Formation Musicale	Pratique collective	Cours d'instrument
Cycle 1 (années 1 et 2)	45 minutes	Chorale : 45 minutes	30 minutes
Cycle 1 (années 3,4,5)	1 heure	Chorale/ensemble : 45 minutes	30 minutes
Cycle 2 (années 1 et 2)	1 heure	Chorale/ensemble : 1h	40 minutes
Cycle 2 (années 3,4,5)			45 minutes
Cycle 3	1 heure	1 heure	1 heure

MUSIQUES TRADITIONNELLES			
Cycle	Formation Musicale	Pratique collective	Cours d'instrument
Cycle 1 (années 1,2)	30 minutes	30 minutes	30 minutes
Cycle 1 (années 3,4,5)	40 minutes	40 minutes	30 minutes
Cycle 2 (années 1 et 2)	40 minutes	40 minutes	40 minutes
Cycle 2 (années 3,4,5)	1 heure	1 heure	45 minutes
Cycle 3	1 heure	1 heure	1 heure

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS

• Éveil et initiation musicale :

Les cours d'éveil et d'initiation musicale ont pour but de sensibiliser l'enfant au chant, aux différents univers musicaux, aux sons, au jeu instrumental. Ils lui permettent de manipuler les familles d'instruments, lui offrent la possibilité de découvrir la voix comme outil musical et l'aident à faire le choix d'un instrument dans la poursuite de son apprentissage.

• Cours d'instruments :

Ouverte à de nombreuses esthétiques, l'école de musique du Poher propose une offre d'enseignement diversifiée. Il est possible d'apprendre à jouer de 21 instruments différents dans le cadre des cours individuels dispensés.

Accordéon diatonique	Bombarde	Guitare
Accordéon chromatique	Chant	Harpe celtique
Alto	Clarinette	Piano
Basse	Contrebasse	Saxophone
Basson	Cornemuse	Uilleann pipes
Batterie	Flute traditionnelle	Violon
Biniou	Flute traversière	Violoncelle

• Cours collectifs :

L'école de musique du Poher propose également une offre de cours collectifs diversifiée à travers 10 ensembles aux styles variés :

Ensemble à cordes	Technique vocale
Ensembles musiques traditionnelles	Chorale classique
Ensembles rock	Chœur du Poher
Ensemble klezmer	Chorale Musiques Actuelles
Ensemble jazz/funk	Chorale ados (à partir de 11 ans)
Chorale enfants (à partir de 7 ans)	Musique de chambre

• Formation musicale :

La formation musicale permet aux élèves d'acquérir des connaissances musicales générales et complètes, en abordant de manière pratique des éléments du langage musical, de culture et de la formation de l'oreille.

Parallèlement aux cours d'instruments et aux pratiques collectives, les enseignements dispensés (écoute de différentes œuvres, lecture et déchiffrement, initiation à l'improvisation, ateliers musicaux) apportent aux élèves un savoir et une compétence de qualité qui leur permettent de développer leur sensibilité, leur émotivité et leur esprit critique, de favoriser leur épanouissement personnel et d'obtenir une autonomie grâce à l'élargissement de leur culture musicale et artistique.

Les cours de formation musicale regroupent dans la mesure du possible des élèves de niveau et d'âges similaires. Ces cours prennent également en compte les spécificités des esthétiques musicales selon l'instrument pratiqué (Musiques classiques, traditionnelles ou actuelles).

• Interventions en milieu scolaire :

L'école de musique du Poher adhère à la volonté de donner l'égalité d'accès aux pratiques musicales. Aussi, développer les interventions en milieu scolaire permet d'offrir cette possibilité aux enfants scolarisés dans les seize écoles primaires et maternelles du territoire :

Les objectifs poursuivis à travers les interventions menées sont les suivants :

- Sensibiliser les enfants à une pratique musicale et vocale.
- Découvrir d'autres modes d'apprentissage.
- Développer l'intelligence musicale, corporelle et kinesthésique.
- Mémoriser un texte, une mélodie, un rythme.
- Ecouter, prendre la parole, trouver sa place dans un groupe.
- Constituer une culture musicale et artistique.

Les actions proposées par l'école de musique s'inscrivent dans un principe de complémentarité (et non de substitution) au travail des enseignants des écoles et dans le cadre plus global des missions éducatives de l'Éducation nationale. C'est surtout par rapport au projet d'école et au projet de classe que peut naître un projet musical.

Le musicien intervenant en concertation avec l'enseignant construit le projet pédagogique musical en lien avec le projet de classe et le projet d'école. Les propositions des enseignants sont discutées avec le ou la musicien(e) intervenant(e). Le travail mené est valorisé - dans la mesure du possible - par une restitution publique ou un enregistrement. À travers certains projets, les enfants pourront se produire sur scène comme musiciens et/ou acteurs. Le spectacle ne doit toutefois pas devenir l'unique objectif de ces actions.

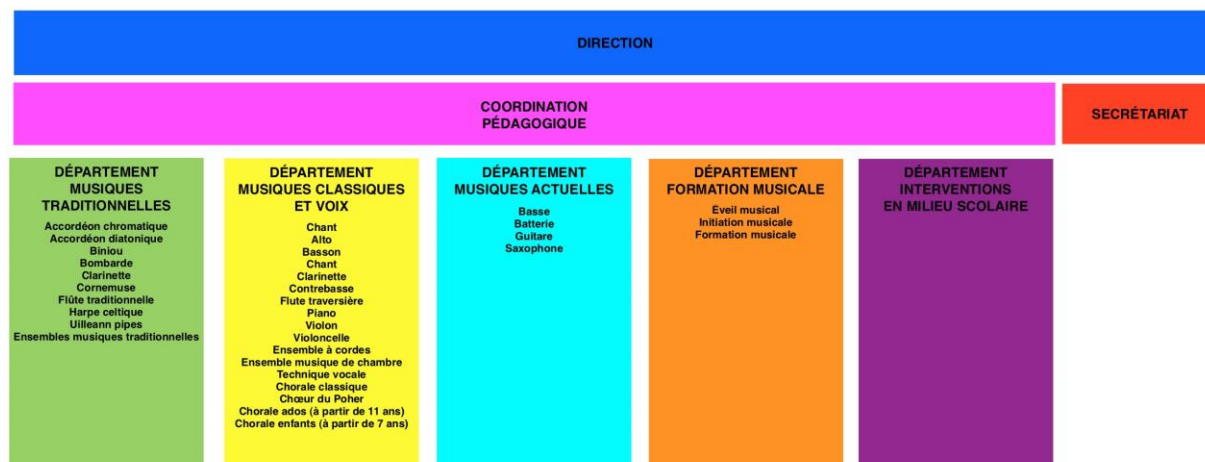
Des interventions spécifiques sur les musiques et danses de Bretagne sont également proposées aux écoles avec les objectifs suivants :

- Apprendre et mémoriser des chants traditionnels « à répondre » en breton et/ou en français.
- Acquérir une pulsation rythmique en combinant chant, musique et danse.
- Développer la motricité.
- Evoluer, se placer dans un espace et au sein d'un groupe.
- Découvrir la culture bretonne.
- Prendre conscience de l'héritage culturel local/régional.

Ces interventions se concluent par un fest deiz animé par les enseignants et par les enfants des écoles associées au projet.

Suivant l'âge des enfants, les projets, les classes, la demande des enseignants et la disponibilité des intervenants, le nombre et la durée des interventions en milieu scolaire sont définis par l'école de musique du Poher.

STRUCTURATION



• Enseignants

Au sein de chaque département, chaque enseignant :

- Enseigne la ou les disciplines pour laquelle/lesquelles il a été recruté.
- Assure le suivi pédagogique des élèves de sa classe et complète un bulletin semestriel individuel.
- Oriente ses élèves vers le parcours global d'étude (formation musicale, pratique collective) adapté.
- Evalue ses élèves.
- Définit des objectifs pédagogiques en lien avec le projet pédagogique de l'établissement.
- Propose des projets transversaux entre les différentes disciplines enseignées.
- Participe aux réunions plénières ainsi qu'aux réunions de son département.
- Participe à la vie culturelle du territoire à travers les actions culturelles organisées par l'école de musique du Poher associant les élèves de sa classe.

Un enseignant coordinateur au sein de chaque département est désigné par le directeur pour une durée de 2 ans. Il assure, au-delà des enseignements dispensés, les missions suivantes :

- Co-animation des réunions de son département, dont l'ordre du jour est consacré aux actions culturelles ou aux projets en cours au sein de l'établissement.
- Participation aux réunions de coordination associant les différents départements de la structure.
- Participation aux Conseils pédagogiques
- Suivi des projets d'action culturelle.

L'enseignant coordinateur effectue ses missions sous l'autorité du directeur. Il n'a pas de délégation hiérarchique envers ses collègues.

• Direction :

Le directeur de l'école de musique du Poher élabore, met en œuvre et évalue le projet d'établissement de la structure, conformément aux orientations politiques définies par le Conseil communautaire.

A ce titre organise les études, pilote le projet pédagogique, met en œuvre un programme d'action culturelle, gère les ressources humaines ainsi que l'administration de la structure.

• Conseil pédagogique :

Le Conseil pédagogique est composé du directeur, du coordinateur pédagogique et de chaque enseignant coordinateur de département. Il est ouvert à l'ensemble des enseignants qui souhaitent y participer.

Ce Conseil est organisé d'après un ordre du jour établi en amont, à minima deux fois par an, en fonction des thématiques à traiter et débat des orientations pédagogiques de l'école de musique du Poher. Cet espace d'échange et de transversalité assure une cohésion pédagogique de la structure.

Ce Conseil est co-animé par le directeur et le coordinateur pédagogique.

////////////////////////////////////

LOCAUX

////////////////////////////////////

L'école de musique du Poher occupe le premier et le deuxième étage du Château Rouge, rue des Martyrs, 29270 Carhaix. Ce bâtiment, propriété de la commune de Carhaix constitue un important pôle culturel du territoire. En effet, l'école de musique du Poher et la bibliothèque de Carhaix cohabitent au sein de cet édifice ancien datant du début du XX^{ème} siècle.

Les locaux principaux de l'école de musique du Poher, sont situés au sein de l'Espace du Château Rouge, rue des Martyrs à Carhaix. Ces locaux sont constitués de :

- 6 salles de cours individuels (de 10 à 20m²).
- 4 salles de cours collectifs (2 salles de 17m² et 2 salles de 50 m²).
- 1 bureau d'accueil/secrétariat.
- 1 bureau de direction/coordination pédagogique.
- 1 salle des enseignants.

Une partie des enseignements peuvent être dispensés dans des structures voisines et partenaires :

- Studio de répétition du CLAJ (2 salles de cours collectifs) - Carhaix.
- Locaux du Bagad Karaez (2 salles de cours collectifs) - Carhaix.
- Maison de l'enfance – Carhaix (1 salle de cours collectifs) - Carhaix.

ACTION CULTURELLE

• Prestations publiques :

De nombreux projets transversaux sont proposés aux élèves de l'école de musique tout au long de l'année.

Les professeurs orientent les élèves vers ces projets en fonction des besoins pédagogiques qu'ils repèrent au moment du cours.

Les élèves sont tenus de participer aux prestations pour lesquelles leurs professeurs les ont sollicités.

Les prestations publiques font partie intégrante de la formation du musicien.

Le refus répété de participer à un projet de l'école de musique peut remettre en question la réinscription pour l'année suivante.

Des partenariats sont mis en place avec d'autres acteurs culturels du territoire afin d'apporter une richesse de formation la plus complète possible :

- L'Espace Glenmor.
- Le Bagad Karaez.
- Le CLAJ.
- La maison de l'enfance du Poher.
- La bibliothèque de Carhaix.
- Diverses associations locales (cinéma, danse traditionnelle...).
- Écoles de musique du pays COB.
- Autres écoles de musique du Finistère.
- L'éducation nationale.

L'école de musique rayonne sur tout le territoire de Poher Communauté et même au-delà.

• Rencontres et restitutions avec des artistes professionnels :

Les élèves de l'école de musique sont invités régulièrement à assister à des répétitions publiques de musiciens se produisant au sein de l'Espace Glenmor. Ces répétitions sont suivies d'un temps d'échange privilégié avec les artistes qui présentent aux élèves leurs parcours musicaux, leurs influences, instruments et la finalité de leurs projets artistiques respectifs.

Dans le cadre de certains projets, les élèves accompagnent également régulièrement les artistes programmés à l'Espace Glenmor sur scène, de manière à restituer un travail commun réalisé en amont de la représentation, lors d'ateliers.

• Enregistrements en studio :

Partenaire privilégié de l'école de musique, le CLAJ propose régulièrement des séances d'enregistrement réalisées dans le cadre des cours collectifs proposés par l'école de musique et accompagne également au sein de son studio les élèves sur une approche des différentes techniques de sonorisation.

• Stages, improvisation musicale, innovation pédagogique :

Dans une optique d'innovation pédagogique, différents stages relatifs à des pratiques instrumentales spécifiques peuvent être proposés aux élèves en cours d'année.